



Date limite le 9 mars 2018

Aide à l'édition 2018

Les dispositifs en faveur de l'aide à l'édition portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été harmonisés et composent à présent le Fonds régional d'aide à l'édition. Le 1er appel à projets est fixé au 9 mars 2018.

Les dispositifs en faveur de l'aide à l'édition des anciennes régions composant Auvergne-Rhône-Alpes sont désormais harmonisés.

Le **Fonds régional d'aide à l'édition** est destiné à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité, il est ouvert aux maisons d'édition dont le catalogue relève des domaines éditoriaux suivants : littérature, jeunesse, bande dessinée, sciences humaines et sociales, arts, patrimoine culturel. Une commission de sélection, composée de professionnels du livre et de la lecture, se réunira après chacune de ces dates pour retenir les projets qui seront aidés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le soutien de la Région aux maisons d'édition concerne également l'**impression de catalogue**.

La publication de **revues culturelles** complète le dispositif, cette aide fera l'objet d'un appel à projets spécifique à une date ultérieure.

Le Fonds régional

Trois commissions par an

- **1er appel à projets** : 9 mars 2018

Réunion des commissions de sélection les 23 et 24 avril 2018

- **2e appel à projets** : 9 juin 2018

Réunion des commissions de sélection les 10 et 11 septembre 2018

- **3e appel à projets** : 31 octobre 2018

Réunion des commissions de sélection les 3 et 4 décembre 2018

L'instruction des dossiers est effectuée par les services de la Région et les commissions de sélection, composées de professionnels du livre et de la lecture, analysent les dossiers de demandes d'aides à l'édition et rendent un avis.

Documents à télécharger

La fiche technique : [Le Fonds régional d'aide à l'édition – Pdf](#)

Le formulaire de demande :

[Demande d'aide à l'édition – fichier Pdf](#)

[Demande d'aide à l'édition – fichier Word](#)

Informations

Stéphanie Thomas pour les départements 03 / 15 / 43 / 63 :

Tél. : 04 73 31 96 62

Mail : stephanie.thomas@auvergnerhonealpes.fr

Sylvie Monfray pour les départements 01 / 07 / 26 / 38 / 42 / 69 / 73 / 74 :

Tél. : 04 26 73 53 23

Mail : sylvie.monfray@auvergnerhonealpes.fr

Aide à l'impression de catalogue

Calendrier exceptionnel en 2018

- Pour les catalogues 2018, date limite de dépôt des dossiers : **9 mars 2018**
- Pour les catalogues 2019, la date sera celle du **31 octobre 2018**

Les dossiers font l'objet d'une instruction commune par les services de la Région et de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture.

Documents à télécharger

La fiche technique et le formulaire de demande :

[Aide à l'impression de catalogue – fichier Pdf](#)

[Aide à l'impression de catalogue – fichier Word](#)

Informations

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont : Stéphanie Thomas : stephanie.thomas@auvergnerhonealpes.fr

Site de Lyon : Sylvie Monfray : sylvie.monfray@auvergnerhonealpes.fr

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Narges Temimi : n.temimi@arald.org

Les aides à l'édition

Retrouvez plus d'informations sur les aides destinées aux maisons d'édition : [ici](#).

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/aide-a-l-edition-2018>